REMUE-MÉNINGES

Révision du SCoT : tous concernés !

La révision du schéma de cohérence territoriale est lancée, ce qui ouvre la voie à une large concertation. On vous en dit plus...

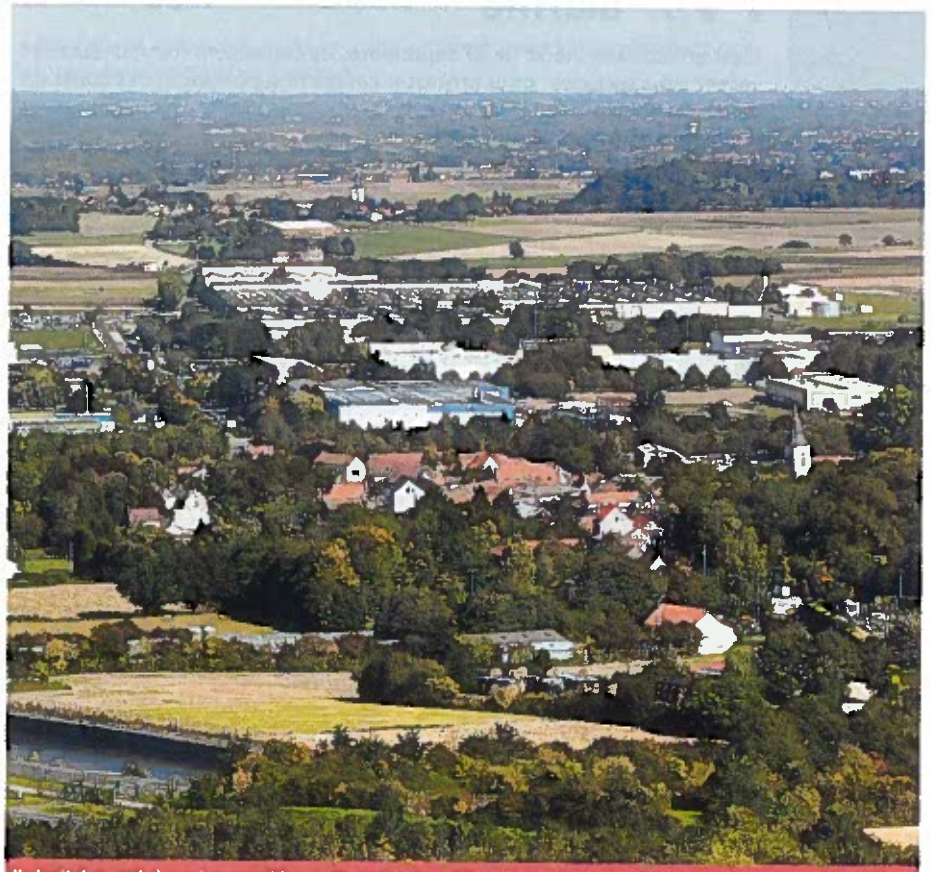

Il s'agit de savoir à quoi ressemblera le territoire dans 20 ans...

Le « SCoT », c'est quoi ?

Le schéma de cohérence territoriale est un document comprenant différents volets (plans d'urbanisme, analyses, cartes...), donnant les grandes orientations de développement du territoire pour les vingt ans à venir.

Il est avant tout un outil de mise en cohérence des aménagements qui tient compte des évolutions tant à l'intérieur qu'en dehors du territoire. Par exemple, le fait, pour une commune, de décider la création de logements peut avoir un impact sur ses voisines. De même, les développements prévus par la métropole de Lille ou l'agglomération de Lens-Liévin peuvent avoir des répercussions ici... Loin des préoccupations de chacun ? Pas vraiment puisque le SCoT s'impose aux plans locaux d'urbanisme (PLU), donc au permis de construire que chacun peut être amené à déposer.

Pourquoi le réviser ?

Pour tenir compte de l'évolution du territoire depuis 2008, des textes notamment en matière d'environnement, d'agriculture, de prévention des risques, mais aussi de l'inscription du Bassin minier au patrimoine de l'UNESCO.

Quels sont les objectifs recherchés ?

Il s'agit de dynamiser les pôles de Béthune et de Bruay-La-Buissière tout en veillant à la densification des autres centres urbains ; de préserver les espaces naturels ; de définir les orientations du développement économique, commercial, de l'habitat, des services publics ; d'œuvrer à la bonne répartition des équipements ; de favoriser le développement des énergies renouvelables ; de conforter le tourisme ; de participer à la réduction des inégalités d'accès aux soins, etc.

Dites-nous ce que vous en pensez !

Le SCoT nouveau verra le jour en 2021/2022. Différents groupes thématiques, habitat, mobilité, environnement, développement économique, ruralité, attractivité du territoire, etc., sont déjà au travail.

La concertation avec la population est parallèlement lancée, via un site Internet spécifique : **www.scotdelartois.fr**

À partir de la mi-décembre, chacun pourra y consulter les documents élaborés au fur et à mesure et laisser son avis. D'ici là, ils sont les bienvenus via cette adresse : **scotdelartois@bethunebruay.fr**

« L'expérience de...

***Yves Dupont,** conseiller communautaire délégué en charge du schéma de cohérence territoriale*

Question : pourquoi réviser le SCoT et pour quel impact ?

L'évaluation du SCoT de l'Artois après 8 ans de mise en œuvre, qui a fait l'objet d'une présentation publique le 9 mars 2016, a permis aux élus de se positionner sur sa nécessaire mise en révision. Ce travail, qui sera dorénavant porté directement par l'Agglomération, sera long et important. Il permettra de donner un cadre global et cohérent aux pratiques de l'urbanisme et de relever ainsi les grands défis d'aujourd'hui et de demain : la mixité sociale, la densité urbaine, l'offre commerciale, le développement économique, le numérique, la mobilité durable, la mise en valeur de l'environnement, la rationalisation de la consommation foncière... »